Burundi : comment prévenir un génocide ?

La Libre Belgique,Â 28 dÃ©cembre 2019 Dans un rÃ©cent colloque organisÃ© Ã Bruxelles, Ã lâ€™initiative de la communa armÃ©nienne, sur la rÃ©pression en Belgique du nÃ©gationnisme des gÃ©nocides, Me Bernard Maingain a Ã©voquÃ© la diffic de prÃ©venir un gÃ©nocide au Burundi oÃ¹ un Â«Â processus gÃ©nocidaireÂ Â» peut Ãªtre considÃ©rÃ© comme en cours.Â Il membre dâ€™un collectif dâ€™avocatsÂ qui dÃ©fendÂ de nombreuses victimes de la rÃ©pression dans ce paysÂ et quiÂ a am dossier devant la Cour pÃ©nale internationale (CPI). La Libre Afrique.be lâ€™a interrogÃ©.

Lâ€™avocat belge souligne quâ€™alors que des Â«Â mÃ©tastasesÂ Â» gÃ©nocidaires se sont rÃ©pandus, depuis 1994, du R vers les rÃ©gions voisines, dont leÂ Burundi, celui-ciÂ est soumis depuis 2015 Ã un rÃ©gime dictatorial qui applique une rÃ©pression fÃ©roce Ã toute opposition, quâ€™elle soit hutue ou tutsie. Â«Â Mais, en mÃªme temps, le pouvoir burundais a un fer au feu: la questionÂ prÃ©tendument ethniqueÂ Hutu-TutsiÂ Â», pour le cas oÃ¹ il serait nÃ©cessaire de faire flamber cette rivalitÃ© pour rester au pouvoir. Me MaingainÂ a repÃ©rÃ© de nombreux indicateurs duÂ Â«Â processus gÃ©nocidairesÂ Â»Â notammentÂ lâ€™obligation, pour les ONG, dâ€™indiquer lâ€™ethnie de leurs demandeurs dâ€™emploi pour que des quotas pas la loi, sauf pour les fonctionnaires) soient respectÃ©s; les chants de la milice du parti prÃ©sidentiel CNDD-FDD, encourageant ses membres, les Imbonerakure, Ã violer les femmes tutsies afin quâ€™elles engendrent de petits Imbonerakure; les interventions publiques de dirigeants politiques du CNDD-FDDÂ utilisant des expressions des auteurs du gÃ©nocide des Tutsis au Rwanda, comme Â«Â achever le travailÂ Â» (tuer pour Ã©radiquer cette ethnie).En outre, la ligue de dÃ©fense des Droits de lâ€™Homme Iteka vient de signaler que des rÃ©unions dâ€™Imbonerakure ont lieu la nuit dans la province de Karuzi (oÃ¹ tous les Tutsis ont Ã©tÃ© tuÃ©s en 1993) pour organiser des massacres de Tutsis au cas oÃ¹ les Ã©lectionsÂ de mai 2020Â tourneraient mal. Le Conseil de SÃ©curitÃ© bloquÃ© Face Ã tout cela, cependant, la communautÃ internationale ne fait pas grand-chose, se dÃ©sole lâ€™avocat. Le Conseil de SÃ©curitÃ© de lâ€™Onu est bloquÃ© par des ve et chinois systÃ©matiques, liÃ©s au refus de Moscou et PÃ©kin de toute Ã©ventuelle ingÃ©rence extÃ©rieure dans leurs propr affaires. Â«Â Sans compter que, bien souvent, chaque pays membre utilise le sujet du jour pour marchander sur dâ€™autres pointsÂ Â», souligne Bernard Maingain. On dispose donc essentiellement de rapports dâ€™ONG signalant le risque de gÃ©nocide au Burundi. Â«Â La seule chose qui fasse peur aux dirigeants burundais, câ€™est la perspective dâ€™Ãªtre jugÃ©s Me Maingain. Â«Â Mais, devant un tribunal, les rapports dâ€™ONG ne constituent pas une preuve. Il faut donc collecter les preuves de ce qui se passe, pour prÃ©parer le dÃ©bat judiciaire â€“ et construire la mÃ©moire. Nous dÃ©veloppons des systÃ¨ dâ€™enregistrement audio et video mais il faudrait une aide. VoilÃ un champ oÃ¹ lâ€™Union europÃ©enne pourrait intervenirÂ ProtÃ©ger les repentis Lâ€™avocat souligne un autre enjeu: Â«Â la protection des tÃ©moins. Certains sont des victimes. Mais dâ€™autres sont de petites mains des auteurs; ils ont eux-mÃªmes Ã©tÃ© co-auteurs de tortures. Pour quâ€™ils tÃ©moignent, les exfiltrer du pays; or, ayant participÃ© aux crimes, ils ne peuvent avoir le statut de rÃ©fugiÃ©. Les installer ailleurs ne coÃ»terait que quelques centaines dâ€™euros par mois mais nous nâ€™avons pas ces budgets. Et nous avons besoin de leur tÃ©moignage pour constituer la preuve, notamment pour Ã©tablir la ligne hiÃ©rarchique dâ€™un ordreÂ Â», plaide-t-il. Me Mai regrette que Â«Â la culture gÃ©nÃ©rale de la prÃ©vention nâ€™existe pasÂ Â» au niveau international. Il nâ€™y a pas de syst les repentisÂ Â». Â«Â De maniÃ¨re gÃ©nÃ©rale, il manque une articulation, dans les Etats, entre la rÃ©pression du gÃ©nocide rÃ©pression de lâ€™incitation Ã la haine raciale. Il faudrait aider les Etats Ã se doter de lâ€™arsenal juridique et dâ€™unitÃ©s des risques en la matiÃ¨re et des pratiques dÃ©viantes. On pourrait, par exemple, crÃ©er un observatoire interrÃ©gional sur lâ€™Ã©volution des incitations Ã la haine ethnique dans les Grands lacs. Ou, au sein de lâ€™UE, des unitÃ©s soutenant les associationsÂ de la sociÃ©tÃ© civile localeÂ et les avocatsÂ africainsÂ qui rÃ©coltent des preuves, protÃ¨gent les tÃ©moins, ai les repentis. Câ€™est un travail fondamentalÂ Â». Et lâ€™avocat de conclure: Â«Â La haine ethnique est comme un cancer et un travail en profondeur, sur le long terme, pour casser dÃ©finitivement le cycle de haine identitaire qui traverse la rÃ©gion des Grands lacsÂ Â». Entretien avec Marie-France Cros.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});